



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



[Site Internet](#)

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du lundi 11 décembre 2017

Le bulletin d'adhésion 2017-2018 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



Actus



e-Promos : C'est ICI

CAPD le 19 décembre 2017

- Si vous êtes promouvables dans le cadre du reclassement PPCR : pas de souci cela se fera automatiquement.

- Si vous êtes au 6^{-ème} ou 8^{-ème} échelon : peut-être bénéficiez-vous du passage anticipé d'un an, pour le savoir :

Il faut d'abord être promouvable pour être promu-e :

6^{ème} échelon : promouvabilité à la condition d'avoir été promu-e au 6^{ème} entre le 1^{er} septembre 2015 et le 1^{er} septembre 2016.

8^{ème} échelon : promouvabilité à la condition d'avoir été promu-e au 8^{ème} échelon entre le 1^{er} mars 2015 et le 1^{er} mars 2016.

Le barème : AGS au 31/8/2017 + note.

30% des collègues promouvables bénéficieront de cette accélération au 6^{ème} et 8^{ème} échelon.

NB : La note qui sera prise en compte est celle attribuée entre le 1/9/2013 et le 31/8/2016

sauf pour celles et ceux n'ayant pas eu d'inspection durant cette période ; la note prise en compte sera alors celle de 2017.

Renvoyez-nous vos éléments de barème si vous êtes promouvable :

- Nom et prénom
- AGS au 31.08.2017 et report d'ancienneté dans l'échelon
- Note au 31/08/2016 si dernière (ou avant dernière) note est comprise entre le 1/9/2013 et le 31/08/2016

Note au 31/08/2017 si l'avant dernière note est antérieure au 31/8/2013.

Vos délégués du personnel du SNUipp-FSU effectueront toutes les vérifications nécessaires en toute transparence et équité.

Classe exceptionnelle

Le ministère a fait le choix de créer un 3^{ème} grade, la classe exceptionnelle, qui a vocation « à reconnaître les parcours exceptionnels » !

Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que l'aspect pyramidal des corps d'enseignants soit renforcé et a demandé que l'ensemble des PE puisse atteindre la classe exceptionnelle avant la retraite ce qui ne sera pas le cas.

Seule une minorité de collègues pourra y accéder (1,43 % du corps des PE, soit 5 000 promu-es environ au 1/9/2017 pour l'ensemble des départements).



[Facebook](#)



[@SNUIPP66](#)

- Conditions de promouvabilité : tous les professeurs d'école en activité, en détachement, mis à disposition d'un organisme ou en situation particulière (CLM...). Sont exclus : les enseignants placés en congé parental au 1/9/2017 et **ceux ayant accédé à la HC au 1/9/2017.**

- **1er vivier, au titre des fonctions** : avoir intégré la HC avant le 31/08/2017. Etre PE au moins au 3ème échelon de la hors-classe au 1/9/2017 et avoir exercé pendant 8 années (continues ou pas) effectives des fonctions en éducation prioritaire ou sur certaines missions : direction d'école, direction adjointe de SEGPA, chargé-e de classe unique, conseiller-e pédagogique, PEMF, référent-e handicap, enseignant-e dans le supérieur, à titre définitif. Les années d'exercice doivent être entières. Les services à temps partiel sont pris en compte comme une année entière.

Tous les personnels du 1er vivier, « promouvables », ont reçu le formulaire de candidature sur leur i-prof. Il est nécessaire de faire acte de candidature en remplissant ce formulaire. Si des services effectués sont manquants, il vous appartient de les ajouter et d'envoyer en pj les arrêtés de nomination cités. (8ans suffisent au titre des fonctions pour le 1^{er} vivier !!!)

Attention : Période d'inscription entre le 8 et 22 décembre, délai de rigueur.

- **2ème vivier, au titre de l'ancienneté dans le grade** : être au dernier échelon de la hors classe, soit au 6ème échelon après reclassement au 1/9/2017.

SI VOUS POUVEZ PRETENDRE AUX 2 VIVIERIS : POSTULEZ AUSSI AU 1^{er} VIVIER !

RENOYEZ IMPERATIVEMENT VOTRE FICHE au snu66@snuipp.fr . Vos délégués du personnel du SNUipp-FSU effectueront toutes les vérifications nécessaires en toute transparence et équité.

[LIRE LA SUITE ICI](#)



MEN : coups de « com » et effets d'annonce...

Téléphones portables, mamans accompagnatrices voilées... Le nouveau ministre de l'EN s'est montré particulièrement disert ces derniers jours sous l'œil des caméras, friandes, de l'information continue. Problème : à chaque fois, il s'agit de « petites phrases », de coups de communication au mépris de toute forme de concertation sociale et surtout totalement déconnectés de la réalité du terrain. « Plus de téléphones portables au collège l'année prochaine ! Comment s'y prend-t-on? On ne sait pas encore... ». Navrant, et inquiétant pour la suite Mr le Ministre.



Action



ELCO : Audience en intersyndicale (Sud éducation, SNUipp-FSU 66, la CGT et Se-UNSA)

Jean-Marc Pujol ferme les écoles de Perpignan aux ELCO : une décision antirépublicaine et scandaleuse. L'intersyndicale sera reçue en audience auprès du Dasen mardi 12 décembre. [Lire la suite ICI](#)



RESF : Pour la Journée internationale des migrant-e-s,

Manifestons samedi 16 décembre : Pour dire « ça suffit ! »,

départ 14h place Rigaud

Pour mettre fin à l'acharnement contre les migrant.e.s et aux discours et politiques racistes et sécuritaires qui gangrènent toute notre société.

[Lire la suite ICI](#)

Infos administratives

Mouvement départemental : demande au titre du handicap

Les personnels concernés doivent transmettre leur dossier complet (circulaire ICI) au médecin de prévention avant le 9 février 2018.

Calendrier



Les Réunions d'Informations Syndicales (RIS)

- Mercredi 13 décembre : 9h- siége du SNUipp-FSU 66 : SPECIALE MAITRES E et G

[Toutes les dates de janvier à février 2018 : ICI](#)



Stages syndicaux

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : Le nombre de stages est limité à 12 jours/an. A utiliser sans modération ! La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire 30 jours avant, délai de rigueur !

Les syndiqués seront prioritaires sur tous ces stages, c'est pourquoi vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du SNUipp-FSU66. Attendez confirmation de notre part, pour faire votre demande sur ACCOLAD ([pas à pas ici !!](#))

«Annonces ministérielles, lecture et neurosciences » : derniers jours d'inscription

Stage animé par Rachel Schneider, secteur éducatif de l'équipe Nationale et Grégory Raynal, Secrétaire départemental de la FSU 66

* Public : tous-tes les enseignants-es du 1er degré

* Quand et où ? Mardi 13 février – lieu : au Conseil général MDPH 66, 30 rue Pierre Bretonneau (à côté de l'école Ludovic Massé) à Perpignan de 9h à 16h30

*Comment s'inscrire ? auprès du SNUipp-FSU 66 : snu66@snuipp.fr,

Nous vous ferons suivre une convocation qui sera à mettre en pj à votre demande de stage formulée sur ARENA.

Attention demande à envoyer à la DSDEN avant le 13 janvier.

- Sujet :

Matin : Toutes les annonces faites par notre Ministre, M. Blanquer, « priorité au primaire » et ce qu'il en est dans les faits....

Après-midi : Le ministre dit dans tous les médias que la recherche donne les clés de l'apprentissage de la lecture et en particulier les neurosciences ... Le stage a pour objectif de présenter aux collègues le travail fait par l'équipe nationale "lecture, que disent vraiment les neurosciences ?" En référence à la circulaire d'octobre. Il s'agit d'ouvrir le débat sur quelles pistes pour un apprentissage de la lecture qui permettent vraiment que nos élèves deviennent "des lecteurs experts » ?

Pour consulter les autres stages proposés par le SNUipp-FSU 66 : [c'est ICI](#)



Se syndiquer ... au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans les Pyrénées-Orientales et nationalement, et ce n'est pas par hasard !

Le SNUipp-FSU a toujours l'ambition d'être à l'écoute de la profession, dans toute sa diversité, de lui permettre de se rassembler et d'agir. Le SNUipp-FSU s'engagera, comme il l'a toujours fait, pour faire entendre nos exigences et nos revendications pour une école garante de la réussite de tous, ainsi que pour défendre les intérêts des enseignants. Dans le même temps, chacun a de plus en plus besoin d'être conseillé, appuyé et défendu dans les démarches pour sa carrière, le respect de ses droits.

Etre syndiqué au SNUipp-FSU c'est, au-delà de recevoir les publications à domicile (mails, journaux, ...), croire en toutes ces valeurs collectives et les faire vivre.

Alors, plus d'hésitation, (re)syndiquez-vous au SNUipp-FSU et parlez-en à vos collègues ! [Télécharger le bulletin d'adhésion ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : @snuipp66 Facebook

TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD